



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 55582

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la forte augmentation du taux de ménages surendettés dans notre pays. Même si les causes sont majoritairement conjoncturelles, le marketing des organismes de crédit joue un rôle important dans ces déséquilibres budgétaires. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prévoir à la loi d'orientation sur l'école la formation de tous les collégiens à la gestion budgétaire, à l'économie familiale et à la bonne utilisation du crédit.

Texte de la réponse

Une des missions fondamentales de notre système éducatif est de contribuer à la formation d'un adulte responsable, capable de participer activement à la vie de la cité, doté des savoirs et compétences qui lui permettent d'exercer sa liberté dans une société complexe et sans cesse en évolution, en faisant des choix éclairés et en minimisant les risques qui pourraient entraver cette liberté. Tous les programmes d'enseignement général et ceux d'éducation civique en particulier, concourent au développement de l'esprit critique et à l'acquisition d'une véritable autonomie. En particulier, le programme de sciences économiques et sociales en classe de seconde (BO hors série n° 6 du 29 août 2002), dans le chapitre consacré à « la consommation » montre très explicitement que « le crédit apporte aux ménages des ressources qui ne sont pas des revenus », et demande que cela soit souligné « à travers le phénomène du surendettement ». De même l'enseignement « vie sociale et professionnelle » dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55582

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 470

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3299